

Plan Protéines 2015 / 2020

La FOP et COOP de FRANCE Déshydratation proposent un Plan Protéines 2015-2020 pour

“ L'essentiel ”

Développer la production grâce à 4 volets :

- Une aide couplée et une Mesure Agro Environnementale spécifique légumineuses
- Un programme de R&D
- Le développement de la contractualisation
- un plan de communication et de promotion

Au bénéfice de l'efficacité économique des filières

1. Cadre général :

- a. Le Plan Protéines n'est pas seulement une aide à la production.
- b. La dépendance à l'importation de protéines végétales pour l'alimentation animale est très forte, 70% pour l'Europe et 40 à 45% pour la France.
- c. Il est important de valoriser les externalités positives des filières concernées (réduction des émissions de GES, valorisation des crédits carbone, qualité de l'eau, biodiversité, qualité des sols, lutte contre l'érosion, maintien de l'emploi rural, participation à la diversité paysagère).
- d. Le marché existe pour ces filières car les débouchés sont nombreux, aussi bien en alimentation animale qu'en nutrition humaine et demain en biomatériaux. Ce sont les disponibilités qui limitent les débouchés.
- e. Filières concernées : fèverole, lupin, luzerne, pois, soja.
- f. Le Plan Protéines bénéficie aussi bien aux producteurs en concourant à la stabilité de leur revenu, qu'aux éleveurs par l'amélioration de leur approvisionnement (proximité et disponibilité physiques, sécurité, qualité sanitaire, sans OGM, prix moins volatils). Ce qui fait que l'ensemble des productions animales, porcs, volailles et ruminants est aussi concerné par ce Plan Protéines.

2. Les différents volets :

- a. Recherche et innovation : programmes R&D sur les aspects génétique et sélection variétale (ex. rendements), agronomie (ex systèmes de culture innovants), process de transformation (ex. économies d'énergie) et nouveaux débouchés.
- b. Organisation économique : contractualisation, renforcement de l'interprofession : suivi des contrats, accords interprofessionnels-type, analyse et transparence du marché, suivi statistique des données,
- c. Promotion des cultures :
 - I. Formation et information des agriculteurs (ex. redonner confiance dans ces cultures grâce à leurs atouts agronomiques) et aux éleveurs (ex. expliquer les avantages en termes de santé, de facilité d'utilisation et de sécurité sanitaire).
 - II. Promotion de l'utilisation auprès des consommateurs et utilisateurs (dont les éleveurs et les fabricants d'aliments composés), y compris sur les marchés extérieurs.
- d. Renforcement de l'attractivité économique des productions :
 - I. Au travers de l'utilisation des outils proposés dans le cadre de la PAC :

■ au titre du 1^{er} pilier :

- Aides couplées (48 Millions d'euros actuellement) pour les protéagineux et fourrages déshydratés sont trop faibles pour garantir le maintien des productions,
- Mesures de verdissement : production de légumineuses sur SIE, diversification assolement (3 cultures),
- Equivalence au verdissement : par des certifications d'exploitations.

■ au titre du 2^{ème} pilier :

Soutien à la recherche, MAE spécifique légumineuses, outils de gestion des risques car manque de transparence sur l'évolution des marchés sans pour autant créer d'effet d'aubaine qui irait à l'encontre du renforcement de l'attractivité économique.

- I. Au travers de travaux de recherche et d'innovation sur les légumineuses et à la transposition de ces innovations dans les pratiques agricoles.
- II. Au travers du maintien de la production actuelle de tourteaux d'oléagineux et donc de la production de graines de colza et de tournesol.
- III. Au travers de plans d'actions régionaux et de soutien à des initiatives industrielles locales.